

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Département des Affaires Economiques

INTERVENTION DE Monsieur DJIMADOUM MANDEKOR
ECONOMISTE PRINCIPAL
A LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE

AUX DIALOGUES DU PRINTEMPS DE POSTDAM
Postdam, 16 avril 2010

avril 2010

1. Les Dialogues du Printemps de Postdam me donne l'occasion ce jour, au nom de la Commission de l'Union africaine d'échanger avec vous sur le thème « Rôle des organisations régionales africaines face aux chocs exogènes : de la réaction à la prévention », thème principal de cette rencontre. Avant tout, permettez-moi, au nom du Président de la Commission de l'Union africaine, Dr Jean Ping, de remercier les organisateurs de ces journées de réflexions interactives pour leur initiative et l'invitation adressée à la Commission de l'Union africaine.

2. La Commission de l'Union africaine se réjouit pour l'intérêt marqué et grandissant manifesté à l'égard de l'Union africaine et à ses pays membres par les peuples allemand et autrichien ainsi que leur gouvernement et organisations non gouvernementales. La poursuite régulière de ces dialogues témoigne de l'attachement de leurs initiateurs à l'égard de la construction d'un monde plus juste et plus pacifique. Cette quête inlassable d'un débat ouvert aux acteurs venant de différents horizons sur les problèmes internationaux contemporains et leurs solutions possibles, lancée depuis près de 25 ans par la Fondation pour le développement et la Paix, créé sous l'impulsion du Chancelier Willy Brandt, , mérite d'être encouragée.

3. Le choix de votre thème de cette année confirme votre préoccupation élevée de voir le continent africain développer ses capacités pour répondre aux défis anciens et nouveaux auxquels il

est confronté. En effet, la crise économique et financière, qui a atteint son paroxysme l'année dernière et les résultats insuffisants obtenus lors de la Conférence des Nations Unies de Copenhague sur le changement climatique constituent des obstacles importants au développement économique et social en Afrique, particulièrement à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement à l'échéance fixée de 2015 par la communauté internationale.

Réponses de l'UA à la crise économique et financière récente

4. Il convient de rappeler que dès la confirmation de la gravité et de l'ampleur de cette crise, la Commission de l'Union africaine, la Banque Africaine de Développement (BAD) et la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) ont réuni, à Tunis le 11 novembre 2008, les Ministres africains de l'Economie, des Finances et du Plan pour engager une réflexion commune sur les mesures à prendre pour atténuer l'impact de cette crise sur les économies et les populations africaines ainsi que les moyens d'échapper à la récurrence de tels retournements conjoncturels.

5. Dans la Déclaration publiée à l'issue de cette rencontre, les Ministres ont réaffirmé leur détermination à préserver la stabilité macroéconomique acquise après les réformes importantes menées dans les années 90, situation qui a favorisé la croissance économique forte enregistrée jusque là ainsi que la résistance aux chocs extérieurs, notée notamment pendant la crise alimentaire et

énergétique de 2007 et 2008. Ils se sont également engagés à continuer à harmoniser leurs politiques budgétaires et monétaires et à améliorer les structures de gouvernance des activités économiques.

6. Convaincus du rôle négatif joué par la prépondérance des exportations de matières premières dans la fragilité des économies africaines, les Ministres se sont accordés une fois de plus sur l'urgence de diversifier les structures de production de leur pays et d'accélérer leurs efforts pour la promotion de l'intégration régionale, particulièrement dans la réalisation d'infrastructures communes et la facilitation du commerce intra-africain.
7. Mais, conscients du poids des pays industrialisés et des dérèglements du système économique et financier international dans le déclenchement des crises systémiques, les Ministres avaient appelé les pays développés à remplir leur obligation dans la réparation des dommages causés au reste de l'économie mondiale, principalement, de mener à son terme les négociations du cycle de Doha dans le cadre de l'Organisation Mondiale pour le Commerce, de respecter les engagements en matière d'aide publique au développement, l'augmentation significative des ressources concessionnelles fournies par la Banque Mondiale, le Fonds Monétaire International et les autres institutions multilatérales de financement du développement comme la BAD.

8. S'agissant du système financier international et étant donné l'interdépendance croissante des Etats dans un monde globalisé, les Ministres ont appelé à une redéfinition de son architecture et des règles de gouvernance des institutions de Bretton Woods, afin de mieux refléter le poids croissant des économies émergentes et d'assurer une meilleure représentation des voix et des intérêts de tous les pays. Ils ont ainsi demandé que l'Afrique soit directement désignée comme membre du G20, en plus de la participation de l'Afrique du Sud à cette instance en tant que pays émergent. Tout en saluant le geste louable effectué par la Banque Mondiale en créant un poste supplémentaire d'administrateur suppléant, ils ont aussi plaidé pour que le nombre de sièges d'administrateurs attribués aux 53 pays africains dans les institutions de Bretton Woods soit relevé.
9. Ces positions, initialement définies à Tunis, ont été validées par le Sommet de l'Union africaine de février 2009 qui a entériné la création d'un Comité de 10 Ministres et Gouverneurs de banque centrale (un Ministre et un gouverneur pour chacune des cinq régions composant l'Union africaine) et fourni les orientations pour l'élaboration d'une position commune africaine qui a ensuite été présentée au Sommet du G20 d'avril 2009. Par ailleurs, le Comité des 10, comprenant le Ministre sud-africain des Finances, poursuit ses travaux sur le suivi des engagements du G20.
10. L'Afrique continue donc à affirmer la nécessité de la mise en œuvre des mesures adoptées par le G20 dont certaines tardent à

se concrétiser, entre autres, la vente d'une partie du stock d'or détenu par le FMI et la prise en compte de sa revendication légitime pour une démocratisation de la gouvernance des institutions financières internationales et pour une meilleure représentation du continent dans ces institutions.

11. Au delà des actions de plaidoyer entreprises au niveau continental par l'Union africaine, la plupart des Communautés économiques régionales ont organisé des concertations pour arrêter une vision commune sur l'impact de cette crise qui a ramené le taux de croissance économique moyen africain à 1,6 % en 2009 contre un taux de 4,9 % en 2008 et une moyenne supérieure à 5,5% entre 2004 et 2007. La plupart des mécanismes financiers de soutien existants dans ces CER n'a pas été sollicitée étant donné qu'ils disposent de ressources peu importantes car ils n'étaient pas régulièrement alimentés.
12. Le démarrage, depuis le début de cette année, des travaux pour la mise en place du Fonds Monétaire africain (FMA), institution créée par le Traité d'Abuja de juin 1991 sur la constitution de la Communauté Economique Africaine, et confirmée par l'Acte constitutif de l'Union africaine de 2000, engage l'Afrique sur le chemin de l'établissement d'une institution appropriée pour contribuer à résoudre les déséquilibres macroéconomiques des Etats membres. L'entrée en activité, espérée rapide de la Banque africaine d'investissement, dont le Protocole et les Statuts ont été adoptés par les Chefs d'Etat de

l'UA, devrait mettre à la disposition des économies africaines une institution de financement complémentaire de la BAD et qui participerait à la couverture des besoins énormes de financement des infrastructures sur le continent.

Des résultats du Sommet de Copenhague sur le changement climatique aux perspectives pour l'Afrique

13. Comme vous le savez, l'Afrique ne produit qu'une infime part du carbone émis dans le monde, environ 4 %, mais elle risque d'être l'un des continents les plus touchés par les effets du réchauffement climatique. Cependant, l'Afrique constitue la partie de la planète qui, pour l'instant, contribue relativement le plus à protéger la biosphère, grâce à l'importance et à la variété de ses ressources biogénétiques.

14. D'ores et déjà, la succession des périodes de sécheresse et d'inondation est devenue fréquente et résulte en la dégradation globale de l'environnement et des conditions de vie des populations vivant difficilement, dans une grande proportion, de la production agricole. Or, d'après l'ONU, l'appauvrissement des sols réduit le PIB agricole africain de 3%. Dans le futur, il est notamment prévu que la production agricole africaine pourrait diminuer de 50 % tandis que le coût de l'adaptation à ce phénomène serait de 10 à 15 % du PIB continental selon le Rapport Economique pour l'Afrique 2010, publié conjointement par la CEA et la Commission de l'UA.

15. Face aux défis posés par le changement climatique et pour contribuer positivement à arrêter des solutions globales compatibles avec les besoins de développement du continent, l'Union africaine a obtenu que ses Etats membres parlent d'une seule voix au Sommet sur le changement climatique de Copenhague de décembre dernier. Pour sa part, dans le cadre principalement du Plan environnement du NEPAD, l'Afrique a établi un programme d'investissement de 2 milliards de dollars US pour réaliser des projets d'adaptation aux changements climatiques. Elle s'est notamment engagée à préserver ses forêts par leur exploitation plus rationnelle. Des programmes régionaux de gestion des ressources forestières transfrontalières sont ainsi en cours d'élaboration avec le concours de la Commission. Par ailleurs, l'initiative pour l'édification de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel se poursuit, avec les concours, entre autres, de la FAO et de l'Union européenne. En outre, l'UA a adopté en février 2010 une résolution demandant la réalisation, sous la conduite de la Commission, d'une étude sur la production d'énergie solaire dans la région saharienne.
16. Dans le domaine du renforcement des capacités en matière de suivi des questions environnementales, où les insuffisances sont grandes compte tenu de la faiblesse globale des ressources disponibles en Afrique, les pays africains essaient de coordonner leurs efforts, soutenus par différentes institutions dont celles des Nations Unies, l'Union européenne, la BAD, etc.

17. La disponibilité insuffisante de ressources financières et techniques constitue donc un obstacle essentiel à l'atténuation et à l'adaptation aux changements climatiques en Afrique. A cet égard, le lancement rapide du Fonds du Climat vert de Copenhague, convenu en décembre 2009, et son approvisionnement diligent par les différents contributeurs prévus est fondamental. Aussi, l'Afrique considère t'elle comme un impératif son indemnisation par les pays pollueurs pour les dommages subis par son environnement.

Perspectives d'une gestion harmonieuse des chocs externes

18. L'ensemble des pays et des peuples du monde semble avoir appréhendé le caractère plus que jamais interdépendant des économies. La globalisation ayant entraîné une diffusion accélérée des effets des fluctuations économiques conjoncturelles mais également des endémies d'un pays ou d'une région sur le reste du monde, et étant donné que la pollution est par nature sans frontière, il devient indispensable d'inventer une nouvelle gestion des affaires du monde. Un dialogue planétaire doit par conséquent se nouer pour créer un nouvel ordre économique et social.

19. Pour aborder cette mutation en cours de manière efficace, l'Afrique doit consolider l'intégration de ses pays et régions. A cet égard, pour permettre d'avancer sur cette voie, la Commission

vient, en collaboration avec les Communautés économiques régionales, de lancer une initiative pour élaborer et mettre en œuvre des programmes minimums d'intégration. Ces programmes visent en particulier, dans chaque Communauté économique régionale, entre les communautés régionales et au niveau continental, à favoriser des progrès substantiels en matière de circulation des biens, des capitaux et des personnes, la mise en œuvre d'infrastructures d'intégration, etc.

20. Par ailleurs, pour accroître durablement la production agroalimentaire et ainsi éloigner le spectre de la famine et de la vie chère pour les plus démunis, pour également permettre la fourniture d'énergie et d'infrastructures de transport à faible coût, et ainsi 'augmenter la compétitivité des produits manufacturés en Afrique, et faciliter l'adaptation du continent africain aux changements climatiques, les pays africains sont plus que jamais déterminés à mobiliser les ressources intérieures du continent pour la réalisation des investissements nécessaires.

21. En conclusion, l'Afrique unie peut favoriser une meilleure absorption des chocs externes et sa meilleure insertion dans les rouages de l'économie mondiale. La communauté internationale devrait soutenir ces efforts et ainsi contribuer à l'édification d'un monde plus équilibré et plus pacifique, répondant aux vœux ardents du Chancelier Willy Brandt.

Je vous remercie pour votre attention.